

à la décoration d'une église dans laquelle ce prince voulait célébrer magnifiquement la fête de l'Immaculée-Conception. Un jour que ce Père était occupé à ordonner quelques décors pour cette cérémonie, un lourd marteau lui tomba de fort haut sur la tête ; il fut renversé, baigné dans son sang, on l'emporta mourant dans sa chambre. Il fallut bientôt songer aux derniers sacrements, mais le moribond ne put recevoir que l'Extrême-Onction.

Le Père Marcel n'avait plus que quelques instants à vivre, quand saint François Xavier, à qui il était fort dévot, se montrant à lui tout rayonnant de gloire, lui fit faire le vœu d'aller au Japon pour y recevoir le martyre et le guérit subitement. Il lui assura en même temps que tous ceux qui, durant neuf jours, du 4 au 12 mars, anniversaire de sa canonisation, imploreraient chaque jour son assistance auprès de Dieu, se confessaient et communieraient pendant la neuvaine, ressentiraient infailliblement les effets de son crédit en obtenant de Dieu tout ce qu'ils demanderaient pour leur salut et pour sa gloire. Mastrilli partit bientôt après et, passant par Rome et par Madrid, il raconta lui-même au pape Urbain VIII et au roi d'Espagne, Philippe IV, ainsi qu'à toute sa cour, ce grand miracle dont le bruit s'était déjà répandu partout. A peine arrivé au Japon, il y fut arrêté et condamné au tourment de la fosse, qu'il endura pendant quatre jours, après lesquels il eut la tête tranchée. (Voir P. Croiset, — *Année chrét.*, mars.)

La neuvaine a été dès lors pratiquée en tous lieux avec une efficacité telle qu'on lui a donné le nom de *Neuvaine de la Grâce*.

Aujourd'hui comme autrefois, il est certain que des faveurs nombreuses accompagnent les exercices de la Neuvaine. Les communautés religieuses, les congrégations enseignantes surtout, ont trouvé plus d'une fois, dans cette dévotion, le moyen d'écarter les dangers qui les menaçaient. Tous ceux qui ont fait l'expérience de cette pratique de piété, se plaisent à lui reconnaître une efficacité vraiment admirable.

Nous ne saurions trop engager les fidèles à la faire cette année en faveur des Congrégations religieuses.

La prière suivante est celle-là même que récitait le P. Mastrilli ; elle peut donc être considérée comme la prière propre de la neuvaine.